

Forum sur l'Agenda 21 Régional des 18 et 19 septembre 2009 Synthèse des échanges

Les 18 et 19 septembre derniers, se sont tenus deux forums d'échanges sur l'Agenda 21 Régional, voté par le Conseil Régional en juin 2009. Ce forum vient clôturer l'ensemble de la démarche de concertation autour de l'Agenda 21 Régional des Pays de la Loire, entamée avec les Assises Régionales de 2008, avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la région. De nombreuses propositions pour le programme d'actions en faveur du développement durable du Conseil Régional ont émergé de cette phase d'échanges, arbitrées, et retenues pour une grande partie d'entre elles, par les élus régionaux.

La réunion du 18 septembre était consacrée aux échanges avec les instances de concertation qui participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques régionales : CESR et CRJ au premier titre, et également CCCRDT (Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique), Conférence Consultative sur le Sport, Comité FRASICOD (Fonds Régional d'Aide et de Solidarité Internationale pour la Coopération et le Développement), collectivités locales, organisations syndicales, ... Il faut noter une présence non négligeable, ce même jour, des Conseils de Développement des territoires, qui s'impliquent de plus en plus dans l'ensemble des politiques régionales, au-delà de la politique territoriale, qui est leur porte d'entrée privilégiée (dans le cadre des réflexions sur les Contrats de Territoires).

La réunion du 19 septembre était quant à elle destinée à tous ceux qui se sont impliqués dans les Assises Régionales, sur l'ensemble des territoires de notre région. Cette journée s'est basée sur la présentation de démarches et d'actions, inscrites dans l'Agenda 21 Régional, et d'ores et déjà initiées par des partenaires et des acteurs régionaux.

Hélène COMBE, Déléguée Générale de l'Observatoire de la Décision Publique a débuté la journée par un rappel de la théorie d'un Agenda 21 Régional. Dominique JOURDAIN, ancien Président des Eco-Maires, et impliqué dans l'élaboration de l'Agenda 21 Régional en tant que consultant, a précisé la démarche retenue par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour son propre programme d'actions. Alain MUSTIERE, Président du Conseil Economique et Social Régional, la deuxième assemblée régionale, a précisé le rôle du CESR et a détaillé les différents avis rendus, au cours de la démarche d'élaboration, ainsi qu'en préparation du vote de l'Agenda 21 Régional par les élus régionaux. Jacques AUXIETTE a ensuite conclu cette table-ronde en rappelant la logique d'évaluation et d'amélioration continue qui a prévalu ; l'Agenda 21 Régional doit, dans ce cadre, permettre de créer les conditions pour que chacun (collectivités, acteurs institutionnels, économiques, associatifs, citoyens) puisse exprimer sa créativité en matière d'innovation et de changements pour répondre aux enjeux du développement durable.

Des tables-ronde autour de chaque axe de l'Agenda 21 Régional ont ensuite été l'occasion de présenter des actions concrètes, s'inscrivant dans les objectifs du développement durable, mises en œuvre sur nos territoires. Plateformes régionales d'innovations (pour favoriser le lien entre formation, recherche et développement économique), réserves et parcs naturels régionaux (pour préserver la biodiversité et éduquer à l'environnement et au développement durable), investissements publics dans le cadre des Contrats Territoriaux Uniques (passés avec les intercommunalités pour répondre aux besoins de services aux publics sur les territoires), établissements de formations éco-responsables (pour mobiliser les équipes éducatives et les jeunes autour d'un projet partagé), accompagnement et développement des instances de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques régionales – Conseil Régional des Jeunes, Conseils de Développement sur les territoires, ... – (pour adapter les politiques publiques à la réalité locale et aux besoins de nos partenaires), ... Autant d'exemples, non exhaustifs bien sûr, de la volonté et de la capacité à agir qui existe dans notre région.

Plusieurs décisions ont été annoncées dès la fin de la 2^e journée

1- La mise en réseau des collectivités locales agenda 21

Le Conseil régional va construire avec des partenaires un véritable réseau régional des collectivités qui font des agendas 21 Mais ça ne suffit pas. Il faut aussi faire entrer les questions d'agenda 21 et de développement durable dans les lieux de coordination et de concertation qui existent, par exemple la conférence régionale des exécutifs. Le Comité 21 a décidé d'ouvrir une antenne dans les Pays de la Loire, et la Région va travailler avec eux à cela.

Par ailleurs, le plan climat régional sera un outil de tous les acteurs du territoire.

2- Les outils de mesure et de suivi

Ces outils doivent être avant tout transparents, simples et démocratiques.

Les débats ont montré que le sujet est complexe, et que les indicateurs pris un par un ne permettent pas de se faire une vraie idée de la situation d'un territoire. Les indicateurs économiques parlent d'économie. Les indicateurs sociaux, de situations sociales. Les indicateurs énergétiques, d'énergie. Il faut des indicateurs globaux, qui intègrent l'humain.

Une nouvelle fiche à l'agenda 21 sera construite pour faire de la région des Pays de la Loire une région pilote sur ces indicateurs, en partenariat avec l'Observatoire de la décision publique.

3- Sur la communication et la vulgarisation

Sans faire nécessairement un « agenda 21 pour les nuls », réclamé par deux fois le vendredi et le samedi, sera mis sur le site Internet de la Région un document « grand public » qui reprendra les présentations faites hier et aujourd'hui et explicitera le travail réalisé.

D'ailleurs sur Internet on trouvera aussi prochainement une version mise à jour de toutes les fiches, - d'ores et déjà un quart des fiches ont bougé à travers les contributions - et un outil de communication très simple permettant à tous les citoyens de s'exprimer et de réagir.

4- Sur la conditionnalité des aides régionales

Toutes les remarques, suggestions et propositions vont dans le même sens : renforcer la conditionnalité des aides régionales, c'est-à-dire demander un comportement responsable aux bénéficiaires des aides. La Région va rendre publiques toutes les conditionnalités présentes dans l'Agenda 21, et rendre leur suivi possible par tous les citoyens. Ce sera la démonstration par la preuve.

La mise en œuvre effective passera nécessairement par un effort de formation des acteurs : élus, entreprises, associations que la Région mettra en place